

Des médecins s'opposent à l'incinération des déchets

Redoutant des émanations toxiques, le conseil de l'ordre réclame un moratoire sur la construction d'unités nouvelles



CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)
CORRESPONDANT

Le projet d'incinérateur d'ordures ménagères de Clermont-Ferrand est suspendu aux conclusions du Grenelle de l'environnement. L'incertitude porte sur l'éventualité d'un moratoire imposé au niveau national.

Outre celui du Puy-de-Dôme, plus d'une dizaine de dossiers pourraient être concernés par une telle décision, notamment ceux concernant la création d'unités nouvelles, à Dunkerque (Nord), à Arques (Pas-de-Calais) ou encore à Aspach-le-Haut (Haut-Rhin).

« Le président de la République ayant dit qu'il fallait surseoir à toute décision, j'attends », explique Dominique Schmitt, le préfet du Puy-de-Dôme. Au printemps, les procédures administratives

étaient pourtant arrivées à leur terme : le représentant de l'Etat avait sur son bureau un projet d'arrêté d'autorisation pour cette usine où doivent être brûlées, à partir de 2011, 170 000 tonnes de déchets par an. Soit la moitié des ordures ménagères collectées auprès de 660 000 habitants du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

L'atelier « déchets » du Grenelle de l'environnement s'est conclu sur un constat de désaccord sur la place réservée à l'incinération. Les associations réunies dans l'Alliance pour la planète demandent un moratoire, alors que les représentants de l'Etat, des collectivités locales et des employeurs y sont opposés. La question a donc été renvoyée à la table ronde des 24 et 25 décembre et aux réunions qui suivront.

Les opposants à l'incinération viennent de recevoir un soutien spectaculaire. Regroupant, notamment, le Conseil national de l'Ordre des médecins et les principaux syndicats de praticiens, la « Plateforme nationale du corps médical » a réclamé « un moratoire concernant la construction de nouveaux incinérateurs ». « L'incinération produit des centaines de substances toxiques qui s'échappent dans l'atmosphère », assure le professeur Dominique Belpomme, cancérologue à l'hôpital Georges-Pompidou de Paris. « Le corps médical ne lâchera pas le

morceau », ajoute-t-il en affirmant qu'il ne faut « pas refaire l'erreur de l'amiante ».

L'entrée en scène des médecins dans le débat national sur l'incinération est le reflet d'une forte mobilisation dans le Puy-de-Dôme. « La pétition contre l'incinérateur a déjà recueilli 527 signatures de médecins, se réjouit le docteur Alain Lafont, l'un des opposants historiques à l'incinérateur. Le déclencheur a été le rapport de l'Institut de veille sanitaire de 2006. »

« Moins polluants qu'auparavant »

Cette étude de l'InVS conclue que « l'analyse met en évidence un lien statistique entre le niveau d'exposition aux incinérateurs dans les années 1970-1980 et l'augmentation de la fréquence de certains cancers au cours des années 1990-1999. » Elle ajoute toutefois que « l'étude portant sur une situation passée, ces résultats ne peuvent pas être transposés aux situations actuellement générées par les incinérateurs, moins polluants et mieux contrôlés qu'auparavant ». Il n'empêche. « Les médecins en ont assez d'être à un bout de la chaîne en soignant les cancers sans que l'on agisse sur les causes », affirme le docteur Chiapponi, l'un des porte-parole du collectif des médecins clermontois.

L'opposition à l'incinérateur a également gagné une majorité d'élus de l'agglomération clermontoise, gauche et

droite confondues. Maire de la capitale auvergnate et président de Clermont-Communauté, le socialiste Serge Godard a proposé à l'Etat une solution alternative où l'incinération est remplacée par des procédés mécaniques et biologiques.

« Je suis en train de faire expertiser les propositions de Serge Godard mais il manque des éléments pour faire une réelle comparaison entre les deux filières de traitement », affirme le préfet Dominique Schmitt. Il y a toutefois urgence : la décision concernant l'incinérateur, précise-t-il, sera prise « avant le 31 décembre 2007 ». ■

MANUEL ARMAND

Pour Nicolas Hulot, le Grenelle « n'a pas de colonne vertébrale »

Nicolas Hulot estime qu'« il n'y a pas la rupture que l'on souhaite » dans les mesures proposées pour la phase finale du Grenelle de l'environnement. L'animateur constate, dans un entretien à paraître dans le Figaro Magazine, samedi 20 octobre, qu'« il n'y a pas les propositions structurantes que l'on attendait » sur la fiscalité et l'agriculture « avec une remise à plat qui permettrait de changer les modes de production et de consommation ». « Si l'on n'a pas cette colonne vertébrale, indique-t-il, cela ne marchera pas. »

UNE QUESTION À STÉPHANE H. LEGATTE